

**Formulaire B/P**

ou

**Modification**

## **Prévisions des besoins médicaux et scientifiques annuels pour les substances incluses aux Tableaux II, III, et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes**

(à communiquer à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en application  
des résolutions 1981/7, 1991/44, 1993/38 et 1996/30 du Conseil économique et social)

Pays ou territoire: _____	Date: _____
Service compétent: _____	
Nom du responsable: _____	
Titre ou fonction: _____	Signature: _____
Les présentes évaluations sont valables à compter du: _____	

**Le présent formulaire peut également être téléchargé à partir de la page d'accueil de l'OICS:  
<http://www.incb.org>, rubrique Substances psychotropes: "Liste verte"/Formulaires**

Ce formulaire, dûment rempli, doit être envoyé à:

Organe international de contrôle des stupéfiants  
Centre international de Vienne  
B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche)  
Téléphone: (+43-1) 26060-4277 Fax: (+43-1) 26060-5867 ou 26060-5868  
Adresse télégraphique: UNATIONS VIENNA Téléx: 135612 uno a  
Adresse électronique: [secretariat@incb.org](mailto:secretariat@incb.org) Site Web: <http://www.incb.org>

**Formulaire B/P**  
**ou**  
**Modification**

**Quantités totales requises annuellement à des fins médicales et scientifiques**

Le présent formulaire peut être utilisé pour communiquer les prévisions relatives aux substances psychotropes. Pour ce faire, on cochera la case "Formulaire B/P" ci-dessus. Les évaluations doivent refléter les besoins médicaux et scientifiques totaux pour une année. Elles doivent donc aussi inclure les quantités fabriquées dans le pays et ne doivent pas se limiter seulement aux quantités importées. Si les quantités devant être exportées ou réexportées sont incluses dans le total, veuillez le préciser. Les quantités requises à des fins industrielles (pour fabriquer d'autres substances) doivent également être signalées, avec indication des usages prévus.

Le présent formulaire peut également être utilisé pour apporter des modifications aux évaluations les plus récentes, auquel cas il convient de cocher la case "Modification" ci-dessus. Veuillez indiquer non seulement les quantités s'ajoutant aux évaluations déjà fournies mais aussi les quantités totales révisées. Ces nouvelles évaluations remplaceront celles communiquées dans le formulaire B/P précédent ou à l'occasion de modifications ultérieures. Contrairement aux évaluations de stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants n'a pas à confirmer les évaluations concernant les substances psychotropes.

L'Organe recommande de soumettre un formulaire B/P révisé tous les trois ans au moins. Les évaluations qui y figurent lui serviront de référence pendant trois ans, à moins qu'il ne reçoive une modification. Les autorités des pays exportateurs se reportent aux quantités indiquées dans le présent formulaire lorsqu'elles autorisent des exportations.

Les évaluations sont mises à jour tous les mois et affichées sur la page d'accueil de l'Organe ([www.incb.org](http://www.incb.org)), à la rubrique Substances psychotropes: État des évaluations. Elles sont également publiées tous les trimestres pour être diffusées auprès de tous les gouvernements.

**Remarques**

### Prévisions des besoins pour les substances incluses au Tableau II

	<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>		<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>
PA 003	Amfétamine			PM 006	Méthaqualone		
PA 007	Amineptine			PM 007	Méthylphénidate		
PB 008	2C-B			PP 005	Phencyclidine		
PD 002	Dexamfétamine			PP 006	Phenmétrazine		
PF 005	Fénétylline			PM 015	Racémate de métamphétamine		
PL 006	Lévamfétamine						
PL 007	Lévométhamphétamine			PS 001	Sécobarbital		
PM 002	Mécloqualone			PD 010	* <i>Delta-9-THC</i>		
PM 005	Métamfétamine			PZ 001	Zipéprol		

\* Renvoie au *delta-9-tétrahydrocannabinol* et à ses variantes stéréochimiques d'origine synthétique. Les informations sur le *delta-9-tétrahydrocannabinol* produit à partir de la plante de cannabis (chanvre indien) devraient être indiquées au titre des stupéfiants dans le Formulaire B (Évaluations annuelles des besoins en stupéfiants, de la fabrication des stupéfiants synthétiques, de la production d'opium et de la culture du pavot à opium destinées à d'autres fins que la production d'opium) en tant que cannabis, résine de cannabis, ou extrait de cannabis.

### Prévisions des besoins pour les substances incluses au Tableau III

	<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>		<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>
PA 002	Amobarbital			PF 002	Flunitrazépan		
PB 006	Buprénorphine			PG 001	Glutéthimide		
PB 004	Butalbital			PP 014	Pentazocine		
PC 009	Cathine			PP 002	Pentobarbital		
PC 001	Cyclobarbital						

**Formulaire B/P**  
**ou**  
 **Modification**

### Prévisions des besoins pour les substances incluses au Tableau IV

	<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>		<i>Substance</i>	<i>kilogrammes</i>	<i>grammes</i>
PA 005	Allobarbital			PE 004	Loflazébate d'éthyle		
PA 004	Alprazolam			PL 003	Loprazolam		
PA 001	Amfépramone			PL 004	Lorzépam		
PA 006	Aminorex			PL 005	Lormétazépam		
PB 001	Barbital			PM 001	Mazindol		
PB 002	Benzfétamine			PM 010	Médazépam		
PB 003	Bromazépam			PM 012	Méfénorex		
PB 007	Brotizolam			PM 003	Méprobamate		
PB 005	Butobarbital			PM 018	Mésocarbe		
PC 002	Camazépam			PM 008	Méthylphénobarbital		
PC 003	Chlordiazépoxyde			PM 009	Méthypylone		
PC 004	Clobazam			PM 016	Midazolam		
PC 005	Clonazépam			PN 001	Nimétazépam		
PC 006	Clorzébate			PN 002	Nitrazépam		
PC 007	Clotiazépam			PN 003	Nordazépam		
PC 008	Cloxazolam			PO 001	Oxazépam		
PD 005	Délorazépam			PO 002	Oxazolam		
PD 006	Diazépam			PP 020	Pémoline		
PE 003	Estazolam			PP 004	Phendimétrazine		
PE 001	Ethchlorvynol			PP 008	Phénobarbital		
PE 002	Éthinamate			PP 009	Phentermine		
PE 005	Étilamfétamine			PP 015	Pinazépam		
PF 004	Fencamfamine			PP 010	Pipradrol		
PF 006	Fenproporex			PP 016	Prazépam		
PF 001	Fludiazépam			PP 019	Pyrovalérone		
PF 003	Flurazépam			PS 003	Secbutabarbital		
PG 002	GHB			PT 003	Témazépam		
PH 001	Halazépam			PT 004	Tétrazépam		
PH 002	Haloxazolam			PT 005	Triazolam		
PK 001	Kétazolam			PV 001	Vinylbital		
PL 001	Léfétamine, SPA			PZ 002	Zolpidem		